

Mise en œuvre de la Directive Inondations
Contributions des Parties Prenantes sur les Territoires à Risques importants d'Inondation Adour Garonne
dans le cadre de la consultation du 27 juillet 2012 au 10 octobre 2012

	TRI concernés	Contributeur	Statut	Date	Contenu des contributions	Suites données / Éléments de réponse
1	Tous TRI	Association Sinistrés de la Lèze	Association	06/09/12	Proposition de classement des 18 TRI en fonction des enjeux, des aléas et caractéristiques urbaines	
2	TRI Adour Garonne	Agence de l'Eau AG	EP	10/09/12	Intérêt porté par l'Agence de l'Eau à cette étape de la mise en œuvre de la DI Favorable aux 18 TRI proposés qui font l'objet de démarches collectives pour une gestion intégrée de l'eau (SAGE) Les dynamiques locales déjà engagées bénéficieront à une bonne mise en œuvre de la DI sur le bassin	
3	TRI Agen	Mairie de Lafox	Collectivités	28/08/12	Aucune remarque à relever. Souhaite être informé de la suite. En cours d'élaboration d'un système d'alerte de crue en relation avec la communauté d'agglomération d'Agen.	Les parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale
4	TRI Agen	Communauté de Communes Laplume Bruilhois	Collectivités	10/09/12	L'EAIP telle qu'elle apparaît dans la fiche descriptive du TRI paraît démesurée. Souhaite que le contour de ces emprises soit affinée et précisé de manière à mieux prendre en compte les ZI liées aux affluents de la Garonne	Les travaux conduits afin d'élaborer les cartographies de risque sur les TRI permettront d'affiner les contours des enveloppes inondables. La cartographie DI prévoit cependant de définir trois niveaux d'aléas : fréquent, moyen et extrême. Les parties prenantes concernées seront associées à l'avancement de ces travaux.
5	TRI Agen	Communauté d'Agglomération d'Agen	Collectivités	10/09/12	Études liées aux conséquences de l'extension de la compétence protection contre les crues aux affluents de Garonne en cours (juin 2012). Pas en mesure de donner un avis circonstancié concernant le périmètre TRI. Souhait d'un report	Les parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale
7	TRI Bassin d'Arcachon	COBAS – Bassin d'Arcachon Sud	Collectivités	06/09/12	Enjeux liés aux activités maritimes importants et développement de l'habitat proche du rivage très fort. Indispensable de s'engager dans une protection efficace du littoral tout en conservant les activités et en maintenant la croissance démographique. La mise en place d'une SLGRI à l'échelle du bassin d'Arcachon semble être la solution adaptée	Les parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale
8	TRI Bassin d'Arcachon	Mairie d'Arcachon	Collectivités	13/09/12	Démarche paraît redondante avec celle de l'élaboration du PPRL. Les TRI concernent essentiellement des zones inondables par les cours d'eau dont le traitement pourrait être localisé par commune. La submersion marine du Bassin d'Arcachon est un phénomène global qui peut concerner 10 communes. Elles ne seraient pas toutes impactées de la même manière face aux risques naturels et n'ont pas aujourd'hui mis en œuvre de stratégie commune pour lutter contre cet aléa.	La cartographie DI prévoit de définir trois niveaux d'aléas : fréquent, moyen et extrême. Le BRGM en charge de la réalisation des PPRL s'est vu confier la cartographie du TRI du bassin d'Arcachon avec pour consigne de prendre l'aléa de référence du PPRL pour le scénario moyen. La cartographie extrême n'a pas de conséquence sur l'urbanisme et sera utilisée pour la gestion de crise. Les parties prenantes concernées seront associées à l'avancement de ces travaux, ainsi qu'à la réflexion sur la stratégie locale
9	TRI Bassin d'Arcachon	SIBA	Collectivités	14/09/2012 Et 5/11/12	Réponse après le 19 octobre; réponse de demande d'explication sur le TRI et la phase précédente : EPRI et enveloppe approchée des inondations potentielles	Réponse PCB aux 10 collectivités du TRI (sur l'EAIP, EPRI et TRI) en date du 20 décembre 2012 : explications sur la détermination de l'aléa utilisé pour la phase initiale de l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation : il s'agit d'une enveloppe approchée des inondation potentielles, maximisante (aléa centennal +1m), permettant de calculer les indicateurs de sélection des territoires à risques importants d'inondations (TRI), qui ont amené à retenir le TRI du bassin d'Arcachon. La cartographie à venir sur le TRI d'ici fin 2013 précisera les contours de 3 niveaux d'aléa (faible, moyen, exceptionnel). Rappel des modalités de gouvernance et d'association des parties prenantes, notamment à travers la Commission Inondation de Bassin dont des élus du bassin d'Arcachon sont membres.
10	TRI Bassin d'Arcachon	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	Collectivités	12/09/12	Avis favorable Risques liés à la conjonction de la submersion marine avec les eaux venant de l'amont (cours d'eau, ruissellement en période de fortes intempéries) ou avec les apports de la nappe ne sont pas pris en compte. Le SAGE Lacs Médocins non cité SAGE approuvé le 5 février 2008 et non la CLE CLE créée le 11 juin 2002 et renouvelée le 3 décembre 2008 La cartographie des ZI établie par l'Etat en 2006 est à citer.	Remarques prises en compte. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale, où il sera notamment possible d'échanger sur ces aléas concomitants
11	TRI Bergerac	Mairie de Mouleydier	Collectivités	28/08/12	Avis favorable du Conseil Municipal.	
12	TRI Bergerac TRI Périgueux TRI Libourne TRI Tulle Brive	EPIDOR	EPTB	10/09/12	Sélection proposée apparaît cohérente avec le diagnostic réalisé par EPIDOR dans le cadre du PAPI Dordogne. Pour TRI Tulle Brive, suggestion d'étendre en aval jusqu'à la commune de Montignac : soit 4 communes supplémentaires : Aubas, Condat-sur-Vézère, Le-Lardin-Saint-Lazare et Montignac	Le TRI de Tulle-Brive comprend 20 communes, réparties sur la Corrèze et la Vézère. Il a été retenu de ne pas ajouter à la suite les 4 communes demandées, compte tenu qu'elles n'étaient pas initialement identifiées comme poche d'enjeux (population et emploi) dans la phase qui a conduit à sélectionner les TRI. Par ailleurs, il a été fixé le principe que les communes qui pouvaient être ajoutées seraient prioritairement celles, qui, à l'intérieur de la proposition de TRI, étaient couvertes par un PPRi.
13	TRI Bordeaux	Mairie d'Ambarès et Lagrave	Collectivités	06/09/12	Prend note de sa sélection en TRI. Inconnue sur la nature et la portée des actions à caractère réglementaire et sur les conditions et les modalités de l'obtention de financements. Question sur l'organisation de la gouvernance liée à la SLGRI, avec 5 EPTB existants. Et coordination avec les démarches en cours (PPRI en révision, PSR, PAPI, PCS,...) Difficile de construire un avis circonstancié sur ce dossier, avec demande d'être associé dans le cadre de la poursuite des travaux.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale, ce qui sera l'occasion d'être informé tout au long du processus.
14	TRI Bordeaux	Mairie de Bordeaux	Collectivités	06/09/12	Prend note de l'intégration de Bordeaux au sein du TRI concerné. Les services de la ville restent attentifs aux nécessaires approfondissements à apporter dans le cadre de l'élaboration de la future SLGRI et des actions à mettre en œuvre en matière de gestion des risques	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale
15	TRI Bordeaux	Mairie de Villenave d'Ornon	Collectivités	03/09/12	Pas d'observation particulière (numérotation à reprendre)	La fiche du TRI a été modifiée.
16	TRI Bordeaux	Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB)	Collectivités	13/08/12	La liste des TRI reprend les communes de la CUB les plus touchées, mais il manque les communes de Saint Médard en Jalles, du Haillan et du Taillan Médoc, aujourd'hui prises en compte dans le PPRi de l'agglomération bordelaise. Il serait également pertinent d'intégrer la commune de Saint Loubès (hors CUB) mais dans le même casier hydraulique que les communes de la presqu'île d'Ambès. Étonné que le SMIDDEST soit identifié comme porteur de la future stratégie locale alors que la CUB était désignée dans les précédents documents. Travail en étroite collaboration entre le SMIDDEST et la CUB déjà engagé dans le PAPI Estuaire.	Ces communes n'ont pas été ajoutées au TRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale; cette réflexion conduira dans un premier temps à fixer le périmètre approprié pour la future SLGRI, les délais de la mise en œuvre de la stratégie, les objectifs à y décliner. Le ou les porteur(s) de la SLGRI sera (seront) identifiés à l'occasion de cette phase.
17	TRI Bordeaux	Mairie de Bruges	Collectivités	30/07/12	Les communes du TRI ne correspondent pas avec les cartes.	La fiche du TRI a été modifiée.
18	TRI Bordeaux TRI Agen TRI Tonneins Marmande TRI Toulouse	SMEAG	EPTB	11/09/12	Se félicite que les TRI identifiés recoupent les enjeux du grand Sud Ouest; intérêt de réunir Marmande et Tonneins. Le TRI de l'Agenais est limité aux inondations de la Garonne; suggère que ce TRI intègre la totalité du périmètre du PAPI du Bruilhois. A propos du pilotage des stratégies locales, les EPTB sont légitimes pour établir ces stratégies; la maîtrise d'ouvrage des aménagements définis sur les TRI relève bien des collectivités concernées (agglos, cc...)	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale. Les EPTB ont effectivement un rôle de coordination à assurer dans la mise en œuvre des réflexions sur les SLGRI.
19	TRI Bordeaux TRI Libourne	Communauté de Communes du Cubzaguais	Collectivités	04/09/12	Les documents transmis n'appellent pas d'observation	

22	TRI Bordeaux TRI Littoral Charentais Maritime	SMIDDEST	EPTB	31/08/12	Pour les TRI de Bordeaux et du Littoral Charentais Maritime, le SMIDDEST pourra être maître d'ouvrage de la future stratégie locale, sous réserve de l'accord des collectivités locales concernées	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale. Les EPTB ont un rôle de coordination à assurer dans la mise en œuvre des réflexions sur les SLGRI.
23	TRI Bordeaux TRI Libourne TRI Bergerac TRI Bassin d'Arcachon	Conseil Général de Gironde	Collectivités	13/08/12	Commune de Langon non retenue malgré sa situation en amont du TRI de Bordeaux et part habitants et emplois. A défaut ce territoire sera pris en compte dans le territoire stratégique du TRI de Bordeaux. Bonne coordination à trouver entre le TRI de Bordeaux et celui de Libourne, de par leur fonctionnement hydrodynamique. Les différentes démarches de PAPI sont mentionnées : PAPI estuaire (SMIDDEST), PAPI intention Garonne (SMEAG), PAPI Dordogne (EPIDOR). Pour le TRI de Libourne, l'aléa pris en compte est la submersion marine, ce qui paraît étonnant: selon le Référentiel Inondation de la Gironde, le territoire amont de la commune de Fronsac est plus vulnérable aux débordements de la Dordogne qu'aux phénomènes de submersion marine. Les données du tableau Adour Garonne ne correspondent pas aux chiffres reportés dans les fiches descriptives des TRI. Message complémentaire (10 septembre) pour demander d'ajouter la centrale nucléaire de Blayais dans le TRI (un risque nucléaire peut affecter les populations). Dans le cas où elle ne serait pas incluse dans le TRI, sa protection peut-elle être envisagée dans le cadre du périmètre de la stratégie locale ?	Les communes en question n'ont pas été ajoutées au TRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale. Cette réflexion conduira dans un premier temps à fixer le périmètre approprié pour la future SLGRI, les délais de la mise en œuvre de la stratégie, les objectifs à y décliner. Le ou les porteur(s) de la SLGRI sera (seront) identifiés à l'occasion de cette phase. L'élaboration des cartographies des risques consiste en la réalisation de cartes d'aléas (3 scénarios à produire) à superposer avec les enjeux du territoire. Les enjeux liés aux Installations Nucléaires de Base seront pris en compte sur ce secteur, tant aux étapes de cartographie que de stratégie locale.
24	TRI Brive Tulle	Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Collectivités	10/09/12	La présidente du syndicat s'associe totalement à la démarche entreprise; le SCoT se situe en partie sur le TRI de Tulle Brive.	
25	TRI Cahors	Conseil Général du Lot	Collectivités	28/08/12	Prend note de la sélection de la ville de Cahors, mais regrette de ne pas avoir davantage de précisions sur les implications concrètes d'un tel classement. Nécessité que l'Etat continue d'accompagner les collectivités sur les territoires non retenus comme TRI et soumis au risque d'inondation. Associer largement les territoires amont aux TRI dans le cadre de la réflexion sur les Stratégies Locales.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale
26	TRI Cahors	Mairie de Parnac	Collectivités	30/08/12	Émet un avis favorable à la proposition de TRI. Ce volet ne peut être dissocié du PPRi	
27	TRI Cahors	Communauté de Communes Vallée du Lot et du Vignoble	Collectivités	10/09/12	La présentation faite fin août (sur le TRI de Cahors, à Parnac) sur le diagnostic du TRI de Cahors encourage la CC à poursuivre le travail engagé avec l'Entente Vallée du Lot pour la mise en œuvre du schéma de Prévention des Inondations. Les indicateurs population et emplois écartent un nombre important de petites communes du territoire de la vallée du Lot et du vignoble d'Albas à Soturac (soumises au PPRi). Informe que la CC réalisera en 2013 un important programme de travaux de haltes nautiques; souhaite que ces enjeux soient pris en compte.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale et les cartographies de risques, les enjeux importants à prendre en compte seront discutés à cette occasion
29	TRI Cahors	Avis conjoint L'Entente Vallée du Lot Syndicat Lot Colagne	EPTB	07/09/12	Une réunion a été organisée le 29 août par l'Entente Lot (compte rendu de la réunion joint au courrier). Reconnaissance du TRI Cahors a reçu un accueil très positif. La lutte contre le risque d'inondation est une priorité sur ce territoire. Le périmètre actuel du TRI proposé semble cohérent avec les démarches en cours. Le potentiel touristique est proposé en « fort ». Le PAPI Lot doit aboutir vite et souhaite que le TRI ne retarde en rien la démarche PAPI. Rappelle d'autres éléments convergents : Atelier national « territoires économiques » Bonne structuration des maîtrises d'ouvrage avec un EPTB et deux CC (Vallée Lot Vignoble et Grand Cahors) très mobilisées Un PAPI d'intention en cours de labellisation porté par l'Entente Lot	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale. Les EPTB ont un rôle de coordination à assurer dans la mise en œuvre des réflexions sur les SLGRI.
30	TRI Cahors	Grand Cahors	Collectivités	06/09/12	La décision d'un TRI conforte le travail entrepris par le Grand Cahors de rechercher des solutions aux problèmes d'inondation du Lot et de ses affluents, notamment le ruisseau du Bartassec. Le schéma de prévention des inondations réalisé par l'Entente Lot décline des mesures à mettre en œuvre auxquelles le Grand Cahors souscrit et qu'il est prêt à engager. Le classement en TRI de Cahors est un gage de la poursuite des démarches partenariales entreprises par le groupement avec les services de l'Etat et l'agence de l'Eau Adour Garonne pour réduire sur son périmètre les conséquences dramatiques des inondations.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale.
31	TRI Cahors	Mairie de Cahors	Collectivités	06/09/12	La reconnaissance de la vulnérabilité des emplois et des populations sur le territoire de Cahors l'encourage à poursuivre le travail engagé avec l'Entente Lot pour réaliser les actions préconisées par le SPI et du PAPI d'intention. Vient fédérer le travail partenarial entrepris au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, notamment sur le Bartassec.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale.
32	TRI Cahors	Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot	Collectivités	06/09/12	Le document d'urbanisme à élaborer doit être une opportunité de spatialiser certaines opérations du SPI, réalisé sous l'égide de l'Entente Vallée du Lot. Le classement du territoire de Cahors en TRI offre la possibilité d'accompagner les collectivités dans la réalisation d'actions de prévention des inondations par une meilleure gestion des BV mais aussi par la préservation et l'optimisation de zones d'expansion de crues.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale.
33	TRI Cahors	Mairie de Laroque des Arcs	Collectivités	12/09/12	Avis favorable à la démarche.	
34	TRI Cahors	Mairie de Pradines	Collectivités	19/09/12	Accord dans le sens de la reconnaissance de la vulnérabilité des populations et des emplois sur le territoire de la commune Encourage à poursuivre le travail engagé avec l'Entente de la vallée du Lot pour réaliser les actions préconisées par le schéma de prévention des inondations, actions reprises dans le PAPI d'intention. Travail partenarial entrepris au sein de la CA du Grand Cahors qui programme des plans de gestion pluriannuels des différents cours d'eau qui traversent son territoire, notamment le ruisseau du Bartassec, secteur prioritaire au regard de la vulnérabilité des entreprises sur cette zone d'intérêt départemental	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale.
35	TRI Cahors	Mairie de Le Montat	Collectivités	07/09/12	Avis favorable	
36	TRI Castres-Mazamet	Mairie de Labruguière	Collectivités	07/09/12	La commune est favorable à la détermination d'un TRI	
38	TRI Cotier Basque	Agglomération Côte Basque Adour	Collectivités	07/08/12	Agglomération déjà engagée dans de nombreuses démarches. Délais trop courts pour répondre Réunion prévue le 5 septembre à Bayonne; dossier présenté au conseil communautaire le 26 septembre Inquietant de constater l'empilement des procédures liées aux risques naturels et technologiques sans grande cohérence entre elles et avec le risque potentiel de grever à terme des projets d'envergure	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
39	TRI Cotier Basque	Communauté de Communes Sud Pays Basque	Collectivités	10/09/12	Démarche nouvelle et rapide : PPRi, PPRS, PAPI, PCS, déjà en place. Avis favorable au périmètre présenté sous réserves : Pas de contraintes supplémentaires aux communes, notamment en matière d'urbanisme Les ouvrages existants seront pris en compte dans la cartographie Le financement de la démarche Échelon SAGE Côtiers Basques soit la structure porteuse de la démarche	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
40	TRI Cotier Basque	Mairie de Bayonne	Collectivités	31/08/12	Calendrier trop court. Dossier présenté lors de la réunion du conseil communautaire du 26 septembre. Différencier submersion marine et débordement de cours d'eau: Bayonne, Lahonce, Mouguerre ne sont pas soumis aux mêmes aléas que les communes ayant un littoral. Seules ces 3 communes disposent d'un PPRi. Il faut se limiter aux périmètres du PPRi. Le pilote de cette démarche pour le territoire bayonnais s'appuie sur une représentation forte des élus du territoire concerné et apporte une vision urbaine à la stratégie locale développée.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.

41	TRI Cotier Basque	Mairie d'Urrugne	Collectivités	17/09/12	Réunion d'information le 5 septembre dernier. Avis favorable au périmètre présenté sous certaines réserves : Pas de contraintes supplémentaires aux communes notamment en matière d'urbanisme Que les ouvrages existants soient pris en compte dans la cartographie Que le financement soit explicité et accordé SAGE Cotiers Basques soit structure porteuse de la démarche	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
42	TRI Cotier Basque	Mairie de Lahonce	Collectivités	26/09/12	Adhésion au projet de TRI	
43	TRI Cotier Basque	Ville d'Hendaye	Collectivités	17/09/12	Favorables au périmètre présenté, sous réserves des précisions : Période de retour nécessaire pour que les ouvrages existants soient pris en compte (perré du bd de la Mer) Contraintes en matière d'urbanisme Financement de la démarche	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications et précisions seront fournies.
44	TRI Cotier Basque	Mairie de Guéthary	Collectivités	04/10/12	Le conseil municipal réuni le 20 septembre a pris la même position que le bureau communautaire de la CC Sud Pays Basque à sa voir : Avis favorable au périmètre présenté sous réserves : Que la démarche n'implique pas de contraintes supplémentaires aux communes, notamment en matière d'urbanisme Que les ouvrages existants soient pris en compte dans la cartographie Que le financement de la démarche soit assuré Que le SAGE Cotiers Basque soit la structure porteuse de la démarche	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies et les différentes remarques discutées.
45	TRI Cotier Basque	Agglomération Côte Basque Adour	Collectivités	03/10/12	Délibération du 26 septembre du conseil de 'agglomération émet un avis favorable. Réaffirme le souhait de l'agglomération d'être associée et impliquée dans toutes les phases à suivre de la démarche de mise en application de la directive et notamment dans la mise en place de la stratégie locale Réaffirme l'importance pour l'agglomération que la stratégie locale s'appuie sur les démarches de gouvernance locale déjà engagées dans le domaine de l'eau (SAGE Cotiers Basques encour d'élaboration et SAGE Adour aval à l'étude).	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies et les différentes remarques discutées.
47	TRI Dax TRI Cotier Basque	Conseil général des Landes	Collectivités	28/08/12	Délais de consultation courts. Mode de concertation laisse peu de place à une prise de décision de la part des collectivités locales concernées pas toutes représentées dans les instances de gouvernance installées (Commission Inondation de Bassin, Commission de Bassin, Commissions Territoriales) Report de délai de réponse Demande d'avoir des explications sur les critères identifiés pour passer des 64 poches d'enjeux aux 18 TRI;	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies. Les informations concernant la démarche sur la sélection des TRI sont disponibles sur le site internet de la DREAL Midi Pyrénées (http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/acceder-au-dossier-de-consultation)
49	TRI Dax TRI Cotier Basque TRI Pau	Institution Adour	EPTB	18/09/12	Plusieurs remarques : - l'Etat définit a priori le nombre de TRI retenus : 15 en Adour Garonne et 2 à 3 par sous bassin - sur l'Adour, on passe de 10 poches d'enjeux à 3 TRI : quels critères de choix ? Quel devenir pour les territoires non retenus ? - si plusieurs aléas présents (SM et CE), peut-on encore définir un TRI ? Prématuré de positionner l'Institution Adour comme maître d'ouvrage potentiel de la démarche pour les 3 TRI	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies. Les EPTB ont un rôle de coordination à assurer dans la mise en œuvre des réflexions sur les SLGRI.
50	TRI Dax	Fédération SEPANSO Landes	Association	09/09/12	Développement de 13 pages illustrées « vivre avec les inondations » signifierait-il que l'économie, l'urbanisme et les politiques territoriales ne tiendraient pas compte du risque inondation en se développant notamment en zone naturelle d'expansion des crues, ou le contraire ? Dans le cas d'une crue centennale, Dax n'est donc pas protégée par son système d'endiguement... La dernière crue importante, concomitante à la tempête Klaus, date de janvier-février 2009... Elle aurait été gravée à 5,45 m environ sur l'échelle des grandes eaux du vieux pont de Dax Si, nous mentionnons régulièrement le "franchissement routier Est de Dax", c'est qu'il faudra tenir compte désormais de ce nouveau paramètre (qui n'est mentionné nulle part dans les documents fournis pour le TRI) : le franchissement routier à l'Est de Dax (plus de 6 Km de longueur, dont plus de la moitié en zone inondable), changera totalement la physionomie du val de l'Adour par sa construction sur remblais, sous la forme d'une digue... Un seul viaduc de 295 mètres assurera le va et vient des crues et des décrues de millions de m3 d'eau... La construction du viaduc a commencé, ce qui nous donne une idée de l'impact négatif sur l'écoulement des crues, le panneau d'affichage ci-dessous ne représentant que le franchissement du lit mineur de l'Adour hors inondations... Il y aura 3 travées sur 186 m dans les Barthes de l'Adour (zone d'expansion des crues) à droite de la photo, en rive gauche... Soit 5 travées en tout représentant 295 mètres d'ouverture du viaduc... A noter que le 2 ^{ème} ouvrage d'art sur le ruisseau d'Yzosse, de 15 m de largeur, ne permettra qu'une vidange négligeable des Barthes lors de la décrue, freinée par les crues maritimes et les remontées de nappes... La décrue s'effectuera donc essentiellement par le viaduc de 295 mètres sur les 3 kilomètres en zone inondable de cette rocade... Les photos de la crue de 2009 (inférieure sur l'échelle du vieux pont de Dax de plus d'un mètre par rapport à la crue centennale) montrent l'énorme quantité d'eau à expander, puis à évacuer... Cette infrastructure transgressera donc le règlement de la zone rouge du PPRI, puisque la Préfecture a accepté une montée des eaux préjudiciable à la sécurité des riverains (Réf : Dossier étude d'impact, 22 novembre 2007 ; Pièce A, page 3, paragraphe A4, insertion de l'enquête dans la procédure administrative relative à l'opération : « Une réunion a été organisée en Préfecture le 29 juin 2006 avec le Directeur de Cabinet de la Préfecture et des représentants de la DDE, de la DDA et du Service de l'Aménagement du Conseil Général, lors de laquelle les questions hydrauliques et les incidences du projet au regard du Plan de Prévention des Risques d'Inondation ont été présentées. Il a été conclu que « le projet semble avoir un impact non significatif sur l'inondabilité des terres en amont et des mesures compensatoires sont facilement réalisables ». ») (Voir les documents ci-dessous extraits de l'enquête publique) :	Ces éléments seront utilisés pour compléter la caractérisation du TRI et pour préparer la réflexion sur la stratégie locale associée à ce TRI.
51	TRI Libourne	Mairie d'Asques	Collectivités	06/09/12	Aucune remarque particulière à formuler	
52	TRI Libourne	Mairie de Libourne	Collectivités	10/09/12	Plusieurs phénomènes concernés : crues et marées Dordogne, crues et marées de l'Isle, ruissellement des BV; facteur supplémentaire avec la montée périodique des eaux (Ganne, Mazère, Barbanne, Lour, Thailas). Libourne ne figurait pas dans la liste initiale des territoires sélectionnés; s'interroge sur l'opportunité de figurer dans ce nouveau classement de TRI et souhaite avoir des infos sur : Éléments techniques, contraintes (PLU et PPRI), financements susceptibles d'être mobilisés	Une réunion d'information a été faite sur ce TRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
53	TRI Littoral Charentais-Maritime	Mairie de Saint Romain sur Gironde	Collectivités	27/09/12	Demande d'ajout de la commune de Saint Romain sur Gironde, confrontée au risque inondation	Cette commune n'a pas été ajoutée au TRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
54	TRI Littoral Charentais-Maritime	Mairie de Barzan	Collectivités	24/09/12	Demande l'ajout de la commune de Barzan; commune voisine de Meschers sur Gironde	Cette commune n'a pas été ajoutée au TRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
55	TRI Littoral Charentais-Maritime	Mairie de Chenac Saint Seurin d'Uzet	Collectivités	21/09/12	Surprise que la commune ne figure pas dans l'inventaire des 12 communes retenues pour la communauté d'agglomération Royan Atlantique. Le préfet de Charente Maritime par arrêté aout 2010 a procédé à a fermeture du camping municipal implanté à proximité du port de Chenac St Seurin d'Uzet pour risque de submersion marine. Demande à revenir sur la décision si la commune n'était pas intégrée comme TRI.	Cette commune n'a pas été ajoutée au TRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
56	TRI Littoral Charentais-Maritime	Mairie de Arvert (17)	Collectivités	23/07/12	Éclaircissements demandés; la commune d'Arvert est prise dans le TRI avec aucun risque d'inondation (construction en partie haute); la zone à enjeux se situe coté Seudre (affluent). Le secteur de submersion marine correspond à une zone de marais inondable en hiver.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.

57	TRI Littoral Charentais-Maritime	Mairie de Saint Palais sur Mer (17)	Collectivités	30/07/12	Avis favorable	
58	TRI Littoral Charentais-Maritime	Communauté d'Agglomération Pays Rochefortais	Collectivités	26/07/12	Délais trop justes, réponses à partir du 13 septembre (réunion du conseil communautaire)	
60	TRI Littoral Charentais-Maritime	Sage Seudre	SIAH	29/08/12	Pas de remarque particulière; l'identification des communes de bord d'estuaire de la Seudre en TRI est conforme aux connaissances	
61	TRI Littoral Charentais-Maritime	Communauté Communes île d'Oléron	Collectivités	05/09/12	Avis favorable.	
62	TRI Littoral Charentais-Maritime	Mairie de Les Gonds	Collectivités	03/09/12	Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable sur le dossier présenté (la liste et la carte des TRI du bassin)	
63	TRI Littoral Charentais-Maritime	Agglomération Royan Atlantique	Collectivités	05/09/12	La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) émet un avis favorable au TRI sous réserve que la gouvernance et la concertation soient renforcées. Souhait que la CARA participe activement à l'élaboration de la stratégie locale du TRI	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
64	TRI Littoral Charentais-Maritime	Mairie de Gondeville	Collectivités	07/09/12	Avis conforme du conseil municipal aux préconisations présentées	
65	TRI Littoral Charentais-Maritime	Mairie de Saint Romain sur Gironde	Collectivités	27/09/12	Demande d'ajout de la commune de Saint Romain sur Gironde, confrontée au risque inondation	Cette commune n'a pas été ajoutée au TRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
66	TRI Littoral Charentais-Maritime	Mairie de Barzan	Collectivités	24/09/12	Demande l'ajout de la commune de Barzan; commune voisine de Meschers sur Gironde	Cette commune n'a pas été ajoutée au TRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
67	TRI Littoral Charentais-Maritime	Mairie de Chenac Saint Seurin d'Uzet	Collectivités	21/09/12	Surprise que la commune ne figure pas dans l'inventaire des 12 communes retenues pour la communauté d'agglomération Royan Atlantique. Le préfet de Charente Maritime par arrêté d'août 2010 a procédé à a fermeture du camping municipal implanté à proximité du port de Chenac St Seurin d'Uzet pour risque de submersion marine. Demande à revenir sur la décision si la commune n'était pas intégrée comme TRI.	Cette commune n'a pas été ajoutée au TRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
68	TRI Littoral Charentais-Maritime TRI Saintes Cognac Angoulême	SIAH du bassin du Né (17)	Syndicat de rivière	23/07/12	Prise en compte des syndicats de rivières affluent de la Charente, en tant que gestionnaires complémentaires	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
71	TRI Mende Marvejols	Mairie de Montrodat (48)	Collectivités	27/07/12	Avis favorable sous réserve que la vallée du Coulagnet soit prise en compte	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
73	TRI Mende Marvejols	Conseil Régional Languedoc Roussillon	Collectivités	13/08/12	Etonné par la méthode d'intervention prioritaire sur les TRI, limités à quelques communes, car mise à mal de la logique d'intervention et de solidarité à l'échelle des BV et peu de prise en compte de la dangerosité des inondations. TRI Mende Marvejols : prévention des inondations reste une priorité de l'Etat en région; PPR élaborés. Les élus ne comprendraient pas qu'aucun TRI ne soit identifié sur les BV lozériens du Lot et du Tarn. L'Etat doit maintenir un niveau d'intervention important sur l'ensemble des BV qui les concernent car c'est à cette échelle qu'il faut agir si on veut être efficace. Ces BV doivent être considérés comme les véritables TRI (territoires prioritaires d'intervention de l'Etat). Proposition d'ajouter deux communes : La Canourgue et Banassac. (1300 habitants et 1100 emplois en ZI)	Les deux communes de La Canourgue et de Banassac ont été ajoutées. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
74	TRI Mende Marvejols	Syndicat Mixte Lot Colagne + Entente Lot	Collectivités	30/08/12	Avis conjoint des participants à la réunion d'information du 30 août 2012 sur le TRI Mende Marvejols Une réunion organisée par l'Entente Lot et le syndicat mixte Lot Colagne. Accueil très positif de la reconnaissance du TRI Essentiel d'étendre le périmètre aux communes de La Canourgue et Banassac Attention particulière à apporter à l'impact causé par les affluents sur les enjeux identifiés: les SLGRI doivent prendre en compte cette réalité locale. Le TRI doit être un moteur pour le PAPI Lot pour qu'il aboutisse au plus vite	Les deux communes de La Canourgue et de Banassac ont été ajoutées. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
75	TRI Mende Marvejols	Communauté de Communes du Valdonnez	Collectivités	10/09/12	Réunion d'information le 30 août, courrier co signé des présidents du Syndicat Mixte Lot Colagne, de l'Entente Vallée du Lot et de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot a été rédigé. Nécessaire prise en compte des affluents du Lot, notamment le Bramont et la Nize.	Les deux communes de La Canourgue et de Banassac ont été ajoutées. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
76	TRI Mende Marvejols	Mairie de Chanac	Collectivités	07/09/12	Réunion d'information le 30 août. Accueil très positif du TRI Périmètre actuel de 15 communes élargi aux communes de La Canourgue et Banassac Affluents à prendre en compte dans les SLGRI TRI doit être moteur pour le PAPI Lot	Les deux communes de La Canourgue et de Banassac ont été ajoutées. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
78	TRI Mende Marvejols	Mairie de Balsièges	Collectivités	12/09/12	Accueil très positif pour le TRI Etendre aux communes de La Canourgue et Banassac Attention particulière à apporter à l'impact causé par les affluents (SLGRI) TRI est un moteur pour le projet de PAPI Lot	Les deux communes de La Canourgue et de Banassac ont été ajoutées. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
79	TRI Mende Marvejols	Conseil Général de la Lozère	Collectivités	12/09/12	Réserves sur la méthode de détermination des TRI qui consiste à prioriser les pôles urbains et les communes rattachées. Cette méthode de sélection des TRI écarte donc des zones rurales isolées des pôles urbains dans la sélection des TRI. Situation prégnante des inondations sur le BV du Tarn : 3000 habitants répartis sur 16 communes (50 % de la population) avec dangerosité particulière liée à la vitesse de propagation des crues. Proposition de méthode de sélection des TRI à réviser. Étendre le TRI à La Canourgue et Banassac Souhaite que l'Etat puisse garder une cohérence d'accompagnement et de soutien dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les inondations en respectant la logique d'intervention à l'échelle des BV	Les deux communes de La Canourgue et de Banassac ont été ajoutées. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
80	TRI Mende Marvejols	Mairie de Marvejols	Collectivités	13/09/12	Réunion le 30 août, extension demandée aux communes de La Canourgue et Banassac et l'aboutissement rapide du projet PAPI. La commune n'a pas attendu pour œuvrer dans la prévention des risques. Travaux à poursuivre (1 million d'euros). Directive fixe des délais (PGRI) tardifs. Souhaite que la directive ne remette pas en cause le concours de l'Etat à court et moyen terme.	Les deux communes de La Canourgue et de Banassac ont été ajoutées. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
81	TRI Mende Marvejols	Parc Naturel Régional des Grands Causses	EPCI	05/09/12	Pas de TRI en Aveyron. Pourtant communes importantes couvertes par un PPRI et secteur de Mostuéjous-Millau sur le Tarn et Saint Affrique – Vabres l'Abbaye sur le Sourdou et la Sorgues. Secteurs pris en compte dans la révision des TRI.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
82	TRI Montauban Moissac	Mairie de Lafrançaise (82)	Collectivités	26/07/2012 et 10/09/12	Pas de remarque à émettre	
84	TRI Montauban Moissac	Communauté de Communes du terroir de Grissoles et Villebrumier	Collectivités	10/09/12	Ajouter les communes de Orgueil, Nohic, Villebrumier et Reynies (village martyr de la crue du Tarn de 1930). A préciser que la CC intervient sur la gestion des cours d'eau (entretien de la végétation et des plantations) depuis 1999 sur tous les petits affluents rive droite du Tarn. Informations sur la SLGRI : le BV du Rieutort et le ruisseau de la Rougette + gestion du réseau pluvial sur la commune de Labastide Saint Pierre	Les communes mentionnées n'ont pas été ajoutées au TRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
85	TRI Montauban Moissac	Mairie de Labastide	Collectivités	10/09/12	La commune a pris bonne note du projet de TRI Montauban Moissac.	
86	TRI Montauban Moissac	Conseil Général de Tarn et Garonne	Collectivités	24/09/12	pas d'observation à formuler sur les propositions techniques Souhaite être tenu informé de la suite de la procédure afin que les services en charge de la voirie, de l'aménagement et de l'environnement et de la prévention des risques tirent les conséquences dans le cadre de leurs missions.	

87	TRI Pau	Mairie de Gelos	Collectivités	07/09/12	Opportun d'inclure un affluent du Gave : le Loullé, sur une portion située à la frontière entre les communes de Gelos et Mazères-Lezons.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
88	TRI Pau	Mairie de Jurançon	Collectivités	13/09/12	La commune de Jurançon souhaite s'inscrire dans la démarche du TRI de Pau. Le syndicat Intercommunal du Gave de Pau pourrait en assurer le pilotage. Souhaite être tenu au courant des avancées du projet et CR de la réunion du 29 aout	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
89	TRI Pau	Mairie de Noguères	Collectivités	21/09/12	Avis défavorable (délibération du CM)	La commune est maintenue dans le TRI de Pau par principe de cohérence hydrographique. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
90	TRI Pau	Mairie d'Os-Marsillon	Collectivités	13/09/12	La commune d'Os Marsillon accepte d'être incluse dans le périmètre du TRI. Le Maire propose de confier au syndicat mixte du bassin du Gave de Pau la charge de défendre les intérêts de la commune dans la démarche TRI	
92	TRI Saintes Cognac Angoulême	Mairie de Gond Pontouvre (16)	Collectivités	25/07/12	Demande d'explications sur la nature de l'avis demandé (validation de la liste des TRI ? Le fait que la commune fasse partie du TRI ? Sur la méthodologie ? Sur les éléments présentés dans la fiche ?	Les informations concernant la démarche sur la sélection des TRI est disponible sur le site internet de la DREAL Midi Pyrénées (http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/accéder-au-dossier-de-consultation-a8435.html) L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
93	TRI Saintes Cognac Angoulême	Mairie de Montils (17)	Collectivités	30/07/12	Aucune observation	
94	TRI Saintes Cognac Angoulême	SIAHP Touvre	Syndicat de rivière	06/08/12	Important que les syndicats de rivière en tant que gestionnaire de sous bassin versant soient pris en compte et apparaissent dans les listes des intercommunalités présentes sur le territoire.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
95	TRI Saintes Cognac Angoulême	SIAH Boeme, SIAH Charraud, SIAH Eaux Claires, SIAH Claix	Syndicat de rivière	06/08/12	TRI prend en compte des communes limitrophes du bassin de la Charente: ce cantonnement n'est-il pas trop réducteur ? Les syndicats sont en train d'établir des protocoles de gestion et de formaliser la gestion des ouvrages qui est réalisée depuis quelques années. Il est important de travailler en amont. Proposition d'ajouter des communes des sous bassins qui à l'heure actuelle sont impactées par les crues (commune de Voeuil et Giget pour la Charraud et commune de Mouthiers sur Boeme pour la Boeme). Corrélation avec les zones humides ? Il semble important que les syndicats de rivière en tant que gestionnaires de sous bassin versant soient pris en compte et apparaissent dans les listes des intercommunalités présentes sur le territoire.	Les communes mentionnées n'ont pas été ajoutées au TRI. Toutefois, l'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
96	TRI Saintes Cognac Angoulême	Mairie de Cognac (16)	Collectivités	07/08/12	Favorable à la proposition. Opportunité pour réduire la vulnérabilité et la conséquence des inondations sur son territoire. Démarche qui prend en compte les inondations tout en permettant un développement des secteurs concernés paraît intéressant.	
97	TRI Saintes Cognac Angoulême	Syndicat Mixte de l'Angoumois	Collectivités	21/08/12	Pas de remarque particulière.	
98	TRI Saintes Cognac Angoulême	Mairie de Gond Pontouvre (16)	Collectivités	06/09/12	Avis favorable de la collectivité. Demande de prendre en considération la réponse (mail du 6/08/2012) adressée par le SIAHPT (Touvre): la Touvre rejoint la Charente sur le territoire de Gond Pontouvre; il est indispensable de prendre en compte les incidences sur les zones inondables concernées.	Ces éléments ont vocation à être intégrés dans la réflexion à l'occasion de la rédaction de la stratégie locale.
99	TRI Saintes Cognac Angoulême	Conseil Général de Vienne	Collectivités	13/08/12	SAGE Clain sur le bassin Adour Garonne. Avis favorable. Le secteur de Civray (fleuve Charente) peut être soumis à des inondations préjudiciables	
100	TRI Saintes Cognac Angoulême	Association des Maires 16	Collectivités	07/09/12	Avis favorable	
101	TRI Saintes Cognac Angoulême	Communauté de Communes du Pays Santon	Collectivités	06/09/12	Avis favorable à la proposition. Territoire recouvre les principaux enjeux des inondations dans la continuité du PAPI Charente et Estuaire. Les enjeux ne se limitent pas aux TRI : vallée de la Seugne, quelques affluents, communes de la vallée de la Charente hors TRI : pris en compte dans les politiques locales à l'échelle du BV	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
102	TRI Saintes Cognac Angoulême	Mairie de Bourg Charente	Collectivités	05/09/12	Les membres du conseil municipal se prononcent à l'unanimité favorable à la démarche.	
103	TRI Saintes Cognac Angoulême	Mairie de La Couronne	Collectivités	19/10/12	Le conseil municipal estime qu'il semble judicieux de ne pas inclure la commune de La Couronne dans le périmètre du TRI puisque la commune n'est pas soumise principalement aux aléas du fleuve Charente mais plutôt aux aléas de ses affluents. Et souhaite que la commune fasse partie du périmètre de la stratégie locale du risque inondation et qu'elle soit associée aux réflexions de cette future stratégie.	La commune de La Couronne a été retirée du périmètre du TRI de Saintes-Cognac-Angoulême. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
104	TRI Saintes Cognac Angoulême TRI Littoral Charentais Maritime	EPTB Fleuve Charente	EPTB	07/09/12	L'EPTB suit avec attention la mise en œuvre de la DI avec implication de la structure dans le groupe de travail technique piloté par la DREAL de bassin. Continuité des actions engagées dans le cadre du PAPI Charente et Estuaire (2012 – 2016) labellisé le 12 juillet 2012. Avis favorable sur les deux projets de TRI, couverts par les principaux territoires à enjeux du BV de la Charente. Pour le TRI Littoral Charentais Maritime, l'EPTB ne sera pas pilote de la stratégie sur l'ensemble du TRI, car au delà du territoire de l'EPTB. Présence du SMIDDEST. Deux SAGE sont en cours d'élaboration : SAGE Charente et SAGE Seudre: les futures SLGRI devront s'appuyer sur les SAGE et les PAPI existants; l'EPTB pourra assurer une mission d'animation et de coordination des différentes démarches. Pour le TRI Saintes Cognac Angoulême, SLGRI en lien avec le SAGE Charente. La commune de Couronne pourrait être exclue du TRI (pas inondable par la Charente mais par ses affluents); A contrario, possibilité d'ajouter les communes de Champmillon, Saint-Simeux et Gensac-la-Pallue (continuité des deux rives de la Charente)	Les communes de Champmillon, de Saint Simeux, de Julienne, de Gensac-la-Pallue et Berneuil ont été ajoutées au TRI de Saintes-Cognac-Angoulême et la commune de la Couronne a été retirée. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies. Les EPTB ont un rôle de coordination à assurer dans la mise en œuvre des réflexions sur les SLGRI.
105	TRI Tonneins Marmande	Maire de Senestis	Collectivités	04/09/12	Commune dotée d'un PPRi, inondable en totalité, protégée par une digue en bordure de Garonne, jusqu'à 8,75 m à l'échelle de Tonneins. Risque de rupture de digue (1981 : beaucoup de dégâts). Important que la population soit informée assez tôt de la montée des eaux, avec prévisions des hauteurs à venir.	Éléments à intégrer dans la réflexion à l'occasion de la rédaction de la stratégie locale.
106	TRI Tonneins Marmande	Val de Garonne Agglomération	Collectivités	06/09/12	Sur les 19 communes du TRI, 18 adhèrent à la Communauté Val de Garonne Agglomération et toutes couvertes par PPRi. 4 communes de Val de Garonne Agglomération ne figurent pas dans le TRI : Mas d'Agenais, Calonges (PPRi Garonne) et Clairac et Lafitte sur Lot (PPRi des berges du Lot en cours). Pourquoi ces communes ne figurent pas dans le TRI ? (carte du territoire du Val De Garonne Agglomération jointe) Souhaite que les cartographies des risques sur le TRI et la stratégie locale associée soient en adéquation avec les PPRi existants (complémentarité et cohérence des politiques publiques) : pas de document de planification plus contraignant que les PPRi locaux. Souhaite que la Communauté Val de Garonne Agglomération soit associée à la suite de ces travaux dans le calendrier proposé.	Les communes mentionnées n'ont pas été ajoutées au TRI de Tonneins – Marmande. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
107	TRI Toulouse	Mairie de Roques sur Garonne	Collectivités	20/08/12	Le PCS de la commune prend bien en compte le risque inondation. Pas d'autres observations	

108	TRI Toulouse	SMIVAL Lèze	Collectivités	04/09/12	La Lèze ne figure pas comme TRI malgré de nombreuses inondations. Uniquement secteurs urbains identifiés comme TRI qui aboutit à nier la sensibilité particulière des territoires ruraux (campagne / ville). Solidarité à organiser au niveau d'un BV, telle que le prévoit la stratégie de prévention élaborée sur la vallée de la Lèze. Demande au PCB de revoir la proposition pour mieux prendre en compte les secteurs ruraux, en particulier ceux déjà engagés dans des démarches de prévention.	Le Préfet coordonnateur de bassin Adour Garonne a répondu au courrier du SMIVAL : L'EPRI n'a pas identifié ces communes comme poches d'enjeux prioritaires au regard de la population ou des emplois situés en zone inondable. La Directive Inondation est une démarche itérative, qui tous les 6 ans, reconduit les différentes phases : la nouvelle EPRI pourra prendre en compte de nouveaux secteurs à risques. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale.
109	TRI Toulouse	Mairie de Gagnac	Collectivités	28/08/12	Prend acte des propositions transmises. En attente des conséquences concrètes de ces choix, demande à être associé aux réunions de définition de la stratégie locale.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
111	TRI Toulouse	Sage Hers Mort Girou	Collectivités	14/09/12	SAGE identifié comme structure porteuse de la future stratégie locale. Seules les communes concernées par les inondations de la Garonne sont prises en compte dans le TRI; Opportun que les affluents de la Garonne soient pris en compte dans la délimitation du TRI. Pour l'Hers mort, les enjeux des zones inondables en milieu urbain s'étendent de Labège à Bruguères; Souhait d'être associé aux réflexions sur la future SLGRI.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies et les remarques discutées.
112	TRI Toulouse	Mairie de Blagnac	Collectivités	23/08/12	Blagnac TRI et d'importantes actions ont déjà été engagées. Reste très attentif à la démarche pour définir une stratégie de gestion des risques d'inondation (type PAPI)	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
113	TRI Toulouse	Toulouse Métropole	Collectivités	25/09/12	Partage l'intérêt pour la prévention déjà mis en œuvre dans les PPRI. Dans l'attente de connaître les conséquences de ce choix impactant un territoire plus vaste que le TRI et d'être présent à toutes étapes à venir avec l'ensemble des communes et des EPCI concernés.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
114	TRI Toulouse	Syndicat Mixte du bassin versant de l'Hers	Collectivités	19/09/12	Le SMBVH est concerné comme EPCI du TRI de Toulouse, structure porteuse du SAGE Hers Mort – Girou et maître d'ouvrage potentiel par la future SLGRI. Seules les communes concernées par les inondations de la Garonne sont prises en compte dans le TRI. Les affluents doivent être pris en compte : les enjeux en milieu urbain s'étendent de Labège à Bruguères. Le SMBVH souhaite être étroitement associé aux réflexions qui seront engagées dans le cadre de la SLGRI de ce TRI.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
115	TRI Toulouse	Conseil Général de Haute Garonne	Collectivités	10/10/12	Le conseil général décide: De donner un avis favorable à la proposition de TRI qui permet une approche globale du risque inondation De demander que l'Etat s'engage à accompagner financièrement et techniquement les collectivités pour l'élaboration des stratégies locales De demander que les territoires en dehors du périmètre du TRI et de sa stratégie locale ne soient pas défavorables en terme d'aides financières de l'Etat pour leurs propres projets de protection contre les inondations De demander que la coordination entre les stratégies locales ne soit pas transférée vers le Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) De demander que la délimitation du TRI de Toulouse soit davantage justifiée De souhaiter une meilleure lisibilité dans l'articulation entre les différents outils de prévention des inondations	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
116	TRI Toulouse TRI Montauban-Moissac TRI Cahors TRI Castres-Mazamet	Conseil Régional Midi Pyrénées	Collectivités	24/08/12	La région n'a ni la compétence, ni les moyens humains et techniques pour donner un avis motivé sur les TRI. Le contrat de Plan Etat / Région contribue à soutenir des actions d'amélioration de la connaissance et d'information du public, de prévention des risques et de protection contre les inondations. Souhaite être informé des conclusions de la consultation.	
117	TRI Tulle Brive	Mairie de Brive la Gaillarde Agglomération de Brive	Collectivités	23/08/12	Favorable à la démarche. Étude hydraulique sur la Corrèze pour une connaissance précise des aléas et réflexion sur les enjeux et sensibilisation de la population sur le PCS Connaissance approfondie sur les affluents de la Corrèze. Échelle du bassin ; futur PAPI Dordogne. Et aussi PLU approuvé et ScoT arrêté.	L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
118	TRI Tulle Brive	SCOT Sud Corrèze	Collectivités	14/09/12	SEBB (syndicat d'études du Bassin de Brive) adhère totalement à la démarche entreprise. 86 communes dans le SCOT Sud Corrèze, présentes pour partie dans le TRI	
119	TRI Tulle Brive	Conseil Général de la Corrèze	Collectivités	28/08/12	Avis favorable sur la proposition étant précisé que la mise en place des stratégies locales de gestion des risques d'inondation sur son périmètre devra être réalisée en concertation avec toutes les parties prenantes. Prendre en compte les systèmes de surveillance et d'alerte permettant ainsi de maintenir les services compétents en place.	
120	TRI Tulle Brive	Mairie de Varetz	Collectivités	01/10/12	Délibération du CM favorable	
122	TRI Tulle Brive TRI Périgueux TRI Bergerac	Conseil Général de la Dordogne	Collectivités	12/09/12	Partage les priorités retenues, enjeux importants. Toutefois, concernant l'axe Vézère Corrèze, intéressant d'étendre le TRI jusqu'à Montignac en aval (Cf. EPIDOR)	Le TRI de Tulle-Brive comprend 20 communes, réparties sur la Corrèze et la Vézère. Il a été retenu de ne pas ajouter à la suite les 4 communes demandées, compte tenu qu'elles n'étaient pas initialement identifiées comme poche d'enjeux (population et emploi) dans la phase qui a conduit à sélectionner les TRI. Par ailleurs, il a été fixé le principe que les communes qui pouvaient être ajoutées seraient prioritairement celles, qui, à l'intérieur de la proposition de TRI, étaient couvertes par un PPRI. L'ensemble des parties prenantes identifiées dans le cadre de la démarche de sélection des TRI seront associées dans la suite à la réflexion sur la stratégie locale au cours de laquelle les explications seront fournies.
123		Conseil Général de la Haute Vienne (87)	Collectivités	10/08/12	Note que sur les secteurs non retenus comme TRI, l'Etat continuera à soutenir les initiatives locales. Pas d'observation particulière à formuler sur la liste établie.	
125		Association départementale des Maires de Haute Vienne	Collectivités	10/08/12	Pas d'observation particulière. Diffusion des éléments auprès de l'ensemble des communes.	
127		Conseil Général du Puy de Dôme	Collectivités	29/08/12	Aucune proposition de TRI. Le secteur de la partie amont de la Dordogne, communes de la Bourboule et du Mont-Dore ont été signalé comme absentes des poches d'enjeux, telles que définies initialement. Observation réitérée.	L'EPRI n'a pas identifié ces communes comme poches d'enjeux prioritaires au regard de la population ou des emplois situés en zone inondable. La Directive Inondation est une démarche itérative, qui tous les 6 ans, reconduit les différentes phases : la nouvelle EPRI pourra prendre en compte de nouveaux secteurs à risques.
128		Conseil Général de l'Aude	Collectivités	10/09/12	Pas de remarque particulière à formuler	
129		SYAC (Criou – Ariège)	Collectivités	10/09/12	Regrette que la démarche n'ait pas pris en compte le risque inondation de la vallée du Criou et de l'Ariège. Les communes concernées, Pamiers, Verniolle et la Tour du Criou sont soumises au risque inondation population et économie (4000 personnes et 1000 emplois estimés). La méthode pour déterminer les TRI est discriminante (Ariège département peu peuplé). Une inondation exceptionnelle du Criou aurait des conséquences humaines et économiques qui dépassent la zone envahie par les eaux. Crainte que les labellisations des PAPI ne soient pas accordées préférentiellement aux projets présents dans les TRI. Le projet engagé pour la vallée du Criou ne pourra voir le jour sans un appui fort ni un soutien financier durable de l'Etat.	L'EPRI n'a pas identifié ces communes comme poches d'enjeux prioritaires au regard de la population ou des emplois situés en zone inondable. La Directive Inondation est une démarche itérative, qui tous les 6 ans, reconduit les différentes phases : la nouvelle EPRI pourra prendre en compte de nouveaux secteurs à risques.